

Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY
Immeuble LA VANOISE
6/18, rue du Pelvoux
COURCOURONNES
91019 EVRY CEDEX France
Téléphone : 01 69 47 12 10
Mail : rafael.dos-santos@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. GABARD LAURENT

LA PLATEFORME
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à LA PLATEFORME, M. DMYTRIW

Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs et équipements assimilés



Intervention du 12/02/2019

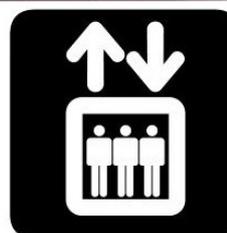
Coordonnées du site : 1596
Nom du site : LA PLATEFORME DU BATIMENT -
STALINGRAD
Latitude : 2.3673
Longitude : 48.8844

Lieu d'intervention :
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Numéro d'affaire : 114537
Référence du rapport : 114537/1066.15.1.R
Rédigé le : 14/02/2019
Par : Rafael DOS SANTOS
Ce document a été validé par son auteur

**LA PLATEFORME
DU BATIMENT**



Ce rapport contient 2 fiches

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par équipements, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chacun de vos équipements peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que les points exigés par la réglementation prise en référence.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR OU DE L'EXPLOITANT CI-APRES DESIGNE LE CLIENT

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

ACTIONS A MENER

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

De plus, le cas échéant le client doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.



LES ECARTS Potentiels de la vérification d'un équipement			
Absence d'actions à entreprendre	100% Points vérifiés	100% Des équipements vérifiés	Pictogramme du rapport
OUI	OUI	OUI	
OUI	NON	OUI	
OUI ou NON		NON	
NON	OUI ou NON		

En complément, chacune des Fiches « équipement » du rapport de vérification comporte un avis général qui a pour objectif de décrire par une phrase courte l'une des 7 conclusions possibles de la vérification rappelé dans le tableau ci-après.

Avis général	Signification
Satisfaisant.	<i>Satisfaisant.</i>
Vérification partielle.	<i>Certains points n'ont pas pu être vérifiés.</i>
Non satisfaisant.	<i>Non satisfaisant : les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » auxquelles il y a lieu de remédier.</i>
Équipement/installation non présenté(e).	<i>Non vérifié. Équipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Équipement/installation non disponible.	<i>Non vérifié. Équipement/installation non disponible : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Équipement/installation en panne.	<i>Non vérifié. Équipement/installation en panne : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
Demande de mise à l'arrêt.	<i>Demande de mise à l'arrêt : les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.</i>

Le pictogramme comme l'avis général, sont des aides appréciables à la consultation mais ne peuvent se substituer à une lecture attentive

et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : Le permanent du site.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Equipement(s)
2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CODE DU TRAVAIL

N° interne : A 75.1688

Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS

Marque : SCHINDLER

Type : Treuil attelé.

N° de série : 1630006

Année de mise en service : 1999

Avis Général Non satisfaisant.

Point vérifié

Actions à entreprendre

A.3.3- Présence d'un
rapport annuel d'activité

**Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire
du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.**

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/135818/0

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

31.1.4- Eléments de
guidage (habitacle et
contreponds) E/F

Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144215/0

31.1.7- Dispositifs
limitant la course de
l'habitacle F

**Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité
bas cabine.**

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/141335/0

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.2.1- Accès au local
P/E/F

Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que son bouton de commande

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/141245/0

31.2.3- Dispositif
parachute ou équivalent
F

Serrer la fixation du limiteur de vitesse

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/141453/0

31.2.4- Dispositif de
contrôle contre le mou
de câble/chaîne F

Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du mou de chaîne (Laisser pour mémoire, essais non réalisable faute d'assistance technique)

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144305/0

31.3.1- Organes de
services et de
signalisation E/F

Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/140840/0

31.4.1- Eléments
constitutifs E

Remettre en état les guidages des portes ainsi qu'un câble de liaison au niveau bas

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144405/0

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.4.1- Eléments
constitutifs E

**Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur des
deux niveaux.**

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/144340/0

31.5.8- Indication de la
charge P/E

Afficher la plaque de charge cabine.

Date de 1^{ère} apparition :

16/04/2013

Code Obs. :

AJ/190413/082947/0

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N° 2 : CODE DU TRAVAIL

Localisation : SURFACE DE VENTE

Marque : ALTOR

Type : Adhérence

N° de série : A75.1337

Année de mise en service : 2012

Avis Général Non vérifié. Equipement/installation en panne: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.

Appareil bloqué lors de la prise parachute

L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.

Point vérifié

Actions à entreprendre

A.3.3- Présence d'un rapport annuel d'activité

Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/150315/074855/0

31.1.5- Suspentes et attaches, poulies E

Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/154402/0

31.1.5- Suspentes et attaches, poulies E

Mettre en place un 3ème serre câble sur les attaches du câble parachute

Date de 1^{ère} apparition :

10/02/2016

Code Obs. :

DR/100216/115539/0

31.2.2- Mécanismes de levage E/F

Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours en cas de panne de l'onduleur

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/155643/0

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

31.2.3- Dispositif
parachute ou équivalent
F

**Assurer le bon fonctionnement du déclencheur du
limiteur de vitesse à distance**

Date de 1^{ère} apparition :

20/02/2017

Code Obs. :

RS/200217/093938/0

31.5.6- Dispositif de
demande de secours P/F

**Assurer le fonctionnement du bouton de demande de
secours sur et sous cabine**

Date de 1^{ère} apparition :

11/03/2015

Code Obs. :

DR/110315/155853/0



ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N°interne : A 75.1688
Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

ETUDE DE SECURITE

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité :	2013	Date d'actualisation de l'étude :	12/02/2019
--	-------------	-----------------------------------	-------------------

Accès et cheminement

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Local machines et/ou poulies

Risque(s) :	Absence de protection des points rentrants (Ecrasement - Cisaillement), Absence de protection des parties tournantes (Ecrasement - Cisaillement), Hauteur de travail inférieure à 1,80 m (Heurt)
-------------	---

Toit de cabine

Risque(s) :	Absence d'un interrupteur d'arrêt (Enfermement - Ecrasement - Cisaillement)
-------------	--

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Cuvette

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Portes palières

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement :	M	Catégorie :	4
Origine du classement :	Mentionné sur le registre de sécurité	Activité :	Magasin de vente de matériaux réservé au professionnels
Description de l'établissement :	Bâtiment sur 4 niveau dont un sous sol parking		

Type d'établissement

Type d'établissement :	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE
------------------------	--

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation :	Monte-charges
---------------	----------------------

Marquage CE :	NON
---------------	------------

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N°interne : A 75.1688
Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Haute	Accès à la machinerie : Trappe
Autre accès à la machinerie : Echelle	Accès à la cuvette : Porte palière

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : une vitesse
--	--

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : 2	Nombre de services : 1
Charge (kg) : 100	Nombre de personnes : 0

Suspentes

Suspentes : Chaîne(s)	Diamètre/Pas (mm) : 15.875
------------------------------	-----------------------------------

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines :	Portes palières : à guillotine pleine
------------------	--

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des éléments de guidage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des suspentes et leurs attaches, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des mécanismes de levage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	--

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien ayant pu démontrer l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute,il n'a pas été procédé, conformément à l'arrêté du 29/12/2010, à sa vérification par nos soins au cours de cette visite.
---------------	---

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N°interne : A 75.1688
Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

AVIS GENERAL
Non satisfaisant.

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE
<p>A.3.3 Présence d'un rapport annuel d'activité</p> <p>Code OBS : DR/110315/135818/0</p> <p>Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.</p>
<p>31.1.4 Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F</p> <p>Code OBS : DR/110315/144215/0</p> <p>Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse</p>
<p>31.1.7 Dispositifs limitant la course de l'habitacle F</p> <p>Code OBS : DR/110315/141335/0</p> <p>Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité bas cabine.</p>
<p>31.2.1 Accès au local P/E/F</p> <p>Code OBS : DR/110315/141245/0</p> <p>Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que son bouton de commande</p>
<p>31.2.3 Dispositif parachute ou équivalent F</p> <p>Code OBS : DR/110315/141453/0</p> <p>Serrer la fixation du limiteur de vitesse</p>
<p>31.2.4 Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F</p> <p>Code OBS : DR/110315/144305/0</p> <p>Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du mou de chaîne (Lissé pour mémoire, essais non réalisable faute d'assistance technique)</p>
<p>31.3.1 Organes de services et de signalisation E/F</p> <p>Code OBS : DR/110315/140840/0</p> <p>Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence</p>
<p>31.4.1 Eléments constitutifs E</p> <p>Code OBS : DR/110315/144340/0</p> <p>Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur des deux niveaux.</p> <p>Code OBS : DR/110315/144405/0</p> <p>Remettre en état les guidages des portes ainsi qu'un câble de liaison au niveau bas</p>
<p>31.5.8 Indication de la charge P/E</p> <p>Code OBS : AJ/190413/082947/0</p> <p>Afficher la plaque de charge cabine.</p>

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N°interne : A 75.1688
Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES		31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	S
A.1	Présence du dossier technique	S	31.2	LOCAL DES MACHINES	
A.2	Registre de sécurité	S	31.2.1	Accès au local P/E/F	NS
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.2.2	Mécanismes de levage E/F	S
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	NS
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.2.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F	NS
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	NS	31.2.6	Consignes E	S
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.3	PALIERES	
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	NS
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.4	PORTES PALIERES	
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.4.1	Eléments constitutifs E	NS
			31.4.2	Verrouillage mécanique et électrique E/F	S
31.	ARRETE DU 29/12/2010		31.5	HABITACLE	
31.1	GAINES		31.5.1	Eléments constitutifs E/F	S
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	S	31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
31.1.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F	NS	31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	S
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	S	31.5.8	Indication de la charge P/E	NS
31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitable F	NS			

«Référentiel» V 5

«Référentiel» V 5

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N°interne : A 75.1688
	Marque : SCHINDLER	Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisés selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

P:	Présence	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévu par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
E:	Etat de conservation	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
F:	Fonctionnement	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.



ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
			N°interne :
Marque : ALTOR		Type : Adhérence	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.LOPES Sté ALTOR			

AVIS GENERAL

**Non vérifié. Equipement/installation en panne: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.
Appareil bloqué lors de la prise parachute**

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité *
	Code OBS : DR/150315/074855/0 Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E *
	Code OBS : DR/110315/154402/0 Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge Code OBS : DR/100216/115539/0 Mettre en place un 3ème serre câble sur les attaches du câble parachute
31.2.2	Mécanismes de levage E/F *
	Code OBS : DR/110315/155643/0 Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours en cas de panne de l'onduleur
31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F *
	Code OBS : RS/200217/093938/0 Assurer le bon fonctionnement du déclencheur du limiteur de vitesse à distance
31.5.6	Dispositif de demande de secours P/F *
	Code OBS : DR/110315/155853/0 Assurer le fonctionnement du bouton de demande de secours sur et sous cabine

* N'ayant pas pu vérifier ce(s) point(s) lors de l'intervention, les actions à entreprendre liées à ce(s) point(s) datant de la dernière inspection réalisée sont reconduites.

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
			N°interne :
Marque : ALTOR		Type : Adhérence	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par :M.LOPES Sté ALTOR			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES		31.2.1	Accès au local P/E/F	S
A.1	Présence du dossier technique	S	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	NS
A.2	Registre de sécurité	S	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	NS
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.2.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	S
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.2.6	Consignes E	S
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.3	PALIERES	
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	NS	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	S
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.4	PORTES PALIERES	
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.4.1	Eléments constitutifs E	S
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.4.2	Verrouillage mécanique et électrique E/F	S
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.5	HABITACLE	
31.	ARRETE DU 29/12/2010		31.5.1	Eléments constitutifs E/F	S
31.1	GAINES		31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	S	31.5.3	Dispositif assurant la protection des personnes (heur/cellules/barrage immatériel) E/F	S
31.1.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F	S	31.5.4	Organes de services et de signalisation E/F	S
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	NS	31.5.5	Eclairage normal et de secours E/F	S
31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitable F	S	31.5.6	Dispositif de demande de secours P/F	NS
31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	S	31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	S
31.2	LOCAL DES MACHINES		31.5.8	Indication de la charge P/E	S
				«Référentiel» V 5	

«Référentiel» V 5